

AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

N°AURA-2017-Exp-014

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

AUVERGNE-RHONE-ALPES

Référence du Projet (N° ONAGRE) : 2017-05-17-00746

011-01(Haute Loire)

011-02 (Loire)

011-03 (Puy-de-Dôme)

Dénomination du projet : demande de dérogation pour capture définitive de coquilles vides de moules perlières à des fins scientifiques (suivi de population) dans le cadre du contrat de rivière de l'Ance du nord

Lieu des opérations : Départements de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme

Bénéficiaire : M. VRIGNAUD Sylvain

MOTIVATION OU CONDITIONS

La présente demande de dérogation portant sur la collecte de coquilles vides (individus morts) de la Mulette perlière dans un but de suivi scientifique de la mortalité, la survie de l'espèce n'est pas remise en cause par ce prélèvement.

La méthode de collecte par une personne qualifiée, expérimentée et sensible à la protection de l'environnement apporte des garanties pour la préservation des individus vivants et de l'écosystème de la rivière en général.

EXPERT DELEGUE FAUNE

EXPERT DELEGUE FLORE

AVIS FAVORABLE

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

DÉFAVORABLE

FAIT LE 02/06/2017

SIGNATURE

L'expert délégué faune du CSRPN AuRA

Romain RIOLS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Riols', with a long horizontal flourish extending to the right.